# JOGRAM

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an. Les abonnements se paient d'avance. - Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, nº 34, et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent. RÉCLAMES - .....

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 1er Juillet

LES

# DÉSASTRES AGRICOLES

Oui, c'est un véritable désastre que subit en ce moment notre agriculture, et l'on peut dire que depuis longtemps les travailleurs des champs n'avaient pas été aussi rudement éprouvés. Le mal est général et s'étend à toute la superficie du territoire. Sans doute, il y a des régions qui ont eu moins à souffrir que d'autres de la période de sécheresse que nous venons de traverser; mais, néanmoins, partout on constate un déficit énorme dans le rendement des fourrages et partout aussi, on se plaint de l'aspect misérable des prochaines récoltes et surtout des céréales.

La statistique est une belle chose. On lui fait dire ce que l'on veut. C'est ainsi que naguère on lui faisait annoncer que la récolte des blés en général s'annonçait assez bien. La vérité est que le manque de pluie ayant empêché le développement de la végétation en temps opportun, les blés sont petits et les épis maigres et peu fournis. Il y aura par conséquent peu de paille et le rendement en grains sera au-dessous de la

Quant aux avoines, la statistique n'osait pas dire que la récolte s'annonçait comme devant être satisfaisante; elle la déclarait médiocre. Nous le croyons parbleu bien! Elle sera moins que médiocre, car dans bien des régions, la semence n'a pas germé faute d'humidité suffisante; par conséquent, il n'y a pas de récolte à espérer ; dans d'autres les avoines sont si petites, si maigres, qu'elles donneront un rendement insignfiant.

Sans doute, il ne faut pas peindre la situation plus sombre qu'elle ne l'est, mais les statistiques ne devraient pas non plus voir tout en rose, de parti pris et cacher la triste réalité.

Notre agriculture passe par une rude épreuve : cela est incontestable et le contre

toutes les branches du commerce et de l'industrie. Quand le paysan a fait une mauvaise année et que sa bourse est vide, il n'achète pas, il faut économiser pour templacer les chevaux et le bétail que la mauvaise récolte de fourrage a obligé de

Or, on peut dire que cette récolte a été presque nulle et que le cultivateur a été forcé de vendre son bétail à un prix dérisoire, ce qui n'empêche pas que dans les villes nous payons toujours la viande aussi cher. Il est évident qu'il y a là un abus auquel les municipalités s'efforcent de mettre un terme. Ce sont les intermédiaires, une bande d'exploiteurs, qui profitent de la situation et s'enrichissent aux dépens du producteur et du consommateur. Quand donc s'occuperat on d'empêcher les agissements iniques de ces individus assez peu scrupuleux pour exploiter la misère de nos laboureurs? Cette situation appelle l'attention des pouvoirs pu-

Certes on est plein de bonnes intentions à l'égard de notre agriculture, on en fait volontiers l'éloge à la tribune et dans les harangues que l'on prononce au sein des concours régionaux, mais tout se borne à cela. Quand il s'agit de faire acte de bonne volonté, de prouver par des faits qu'on est sincèrement animé du désir de lui venir en aide, il n'y a plus personne.

La situation est telle aujourd'hui qu'il est impossible d'ajourner le remède, sans mettre en péril la première de nos industries nationales, celle qui constitue la véritable richesse du pays, celle qui est pour ainsi dire la pierre angulaire sur laquelle repose l'édifice social tout entier. On a beaucoup fait depuis vingt ans pour améliorer le sort des ouvriers des villes ; celui de nos laboureurs, de nos travailleurs des champs est-il moins digne d'intérêt? Evidemment non.

On objecte les nécessités budgétaires. Nous ne contestons pas le bien fondé de ces nécessités, mais il nous est permis de dire que si au lieu d'augmenter chaque année,

coup de cet état de chose se fera sentir dans | comme on le fait, les dépenses de l'Etat, on s'était efforcé de les diminuer et de réaliser de sages économies, on pourrait à l'heure actuelle venir en aide à notre agriculture.

Pourtant il faudra bien, coûte que coûte, que l'on en vienne là; il faudra bien que l'on se décide à envisager la situation en face, sous son véritable aspect, car elle est tellement grave qu'on ne saurait en ajourner la solution sans mettre en péril les intérêts vitaux de la nation elle-même.

Cette question est beaucoup plus importante que celles que l'on discute journellement au sein du parlement.

Si les travailleurs des champs sont moins bruyants que les ouvriers des villes, s'ils ne manifestent pas avec fracas leurs revendications dans les journaux et dans les réunions publiques, ils n'en sont pas moins dignes pour cela de la sollicitude du gouvernement.

J. QUERCYTAIN.

### CHAMBRE DES DEPUTES

Pendant que sur la demande de son président la commission du budget délibère dans les bureaux sur les conclusions du rapport de M. Graux, relatif au régime douanier des pétroles, la Chambre expédie, sans phrases et rapidement, quelques questions d'intérêt local, puis elle aborde la proposition de loi adoptée avec modifications par le Sénat et ayant pour objet de

Après un échange d'observations entre MM. Jourde et Méline, la proposition de loi, mise aux

On adopte ensuite à mains levées et sans débat, le projet de loi, retour du Sénat, sur la liquidation de la Compagnie de Panama, puis on

A la reprise de la séance, M. Dubost, rapporteur général du budget, déclare, au nom de la sur les huiles de pétrole. Il annonce que le gouvernement se propose de présenter un projet de loi relatif aux schistes.

Séance du 29 juin 1893

suspendre les droits de douane sur les fourrages.

voix, est adoptée par 444 voix contre 50.

suspend la séance.

commission, accepter le projet de dégrèvement

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

# La Fille du Mari

Par MARC BAYEUX

PROLOGUE

L'ASSASSINAT

Il suffi-ait de voir un portrait au pastel de la marquise, accroché dans sa chambre pour comprendre que ces yeux n'avaient jamais dû être faux, que cette lèvre n'avait pas connu le men-

De petite naissance, absolument dénuée de fortune, Catherine Morelet avait épousé, dix ans auparavant, le marquis de Courrance. Dieu avait béni leur union. Une petite fille leur était née.

N'est-ce pas Victor Hugo qui a dit quelque part : « O chers enfants, vous êtes le sourire de la maison. »

La venue de G rirude modifia un peu l'existence du mari et de la femme. La marquise avait déjà souffert de la jalousie de celui qui lui avait donné son nom. M. de Courrance devint plus ouvert, plus doux. C'était, du reste, l'unique défaut de ce pauvre gentilhomme, toujours prêt à obliger son prochain.

Le docteur Barême rédigeait sa déclaration lé-

gale, quand un nouvel incident se produisit. Un des gendarmes apporta un revolver ramassé dans le jardin. Des six coups, troisseulement étaient encore chargés, de plus, la balle recueillie par le médecin était de même calibre que celles qui restaient dans les cartouches. Donc, ce devait être l'arme de l'assassin.

- Le marquis revient ce matin à sept houres, dit M. L... Peut-être pourra-t-il nous donner quelque renseignement.. Jusque-là, je vais continuer les recherches. Il faut absolument qu'on retrouve l'enfant avant son retour.

L'excellent homme pensait au désespoir de M. Courrance, en présence de la double catastrophe qui atteignait les siens, il voulait du moins lui éviter l'angoisse de voir sa fille perdue.

M. L... vennit à peine de donner cet ordre quand des clameurs sourdes emplirent l'appartement. Quelques habitants, éveilles sans doute, au milieu des allées et des venues. Cependant le bruit grossissant, le maire ordonna qu'on allat le faire cesser. Il at bientôt l'explication de ce qui se passait. Les domestiques de la maison au nombre de quatre, avaient sollicité et obtenu la veille même, de leur maîtresse, la permission d'aller assister à un mariage à dix lieues de Beaumont. Ils vevenaient et apprenaient ainsi brusquement le malheur arrivé en leur ansence.

Cette circonstance expliquait le vide de la maison. En même temps, elle jetait un saible jour sur l'identité de l'assassin. Evidemm nt il avait dû savoir que Mme de Courrance serait seule chez elle, à moins d'admettre qu'un hasard eût tout fait, ce qui était invraisemblable. Donc, le misérable était au fait des habitudes de la maison. Il y

avait même des intelligences.

La présence des domestiques permettait de diriger avec plus de certitude les recherches qu'on voulait faire de la petite fille. M. t... appela aussitôt la femme de chambre qui s'occupait plus spécialement de l'enfant. C'était une vigoureuse fille du pays, haute en couleur, bien taillée, à la mine ouverte et franche. Elle s'appelait Mélite. Ille adorait Gertrude ; depuis que celle-ci était née. elle n'avait pas eu d'autre bonbour que d'élever l'enfaut. Elle pleurait à chaudes larmes quand elle parut devant le maire.

- Allons, calmez-vous, Mélite, lui dit M. L... Si nous ne gardons pas tout notre sang froid, nous n'arriverons à rien de bon. C'est vous qui avez habillée Mlle Gertrude hier matin.

- Oui, monsieur.

- Alors, vous vous rappelez bien la toilette qu'elle portait.

- Si je me la rappelle ! C'est-à-dire, monsieur que je la vois comme je vous vois. C'est mon devoir de me la rappeler. Je ne serais pas une honnête fille si je ne me la rappelais pas, monsieur, Et personne n'a le droit de dire, monsieur, que je ne suis pas une honnête fille...

- Permettez | permettez !

- Oh! ne m'accusez pas monsieur.

Mélite pleurait de plus en plus. Elle possédait une faculté précieuse. Les larmes ne l'empêchaient pas de discourir. Aussi M. L... comprit qu'il ne parviendrait pas à arrêter le flux des paroles de Mélite, et que le mieux était de la laisser aller. Il se contenta de faire prendre par écrit le signalement de la toilette de l'enfant puis deux domesti-

# SENAT

Séance du 29 juin 1893

# La démission du préfet de Seine-et-Oise

M Maret, sénateur de Seine-et-Oise, adresse une question au ministre de l'intérieur, sur les incidents qui ont amené la démission du préfet de Seine-et-Oise. Il trouve que le ministre de l'intérieur a eu une attitude singulière. Le mercredi, il donne au préfet l'ordre de ne pas assister au banquet de Hoche, qui lui paraissait organisé dans des conditions ne permettant pas à un membre du gouvernement d'y assister. Or, le samedi, ordre contradictoire. Le préfet de Seine-et-Oise reçoit l'ordre d'assister au banquet. Quelle versatilité!

M. Maret craint que le ministre n'ait obéi à des menaces et à des injonctions. L'orateur entend parler des radicaux do Seine-et-Oise, qui ont agi sur le ministre de l'intérieur.

M. Dupuy, président du conseil, se défend d'avoir été versatile. Il affirme qu'il avait été mal renseigné par le préfet de Seine-et-Oise. Quand il a été mieux renseigné, il a changé ses ordres, voilà tout. Le préfet n'a pas voulu les exécuter. Il n'avait qu'une chose à faire : se soumettre ou se démettre.

Pour le ministre, l'affaire est d'un ordre purement administratif.

Quelques très bien, seulement, accueillent la réponse de M. Dupuy.

M. Monis, sénateur de la Gironde, demande à transformer la question en interpellation.

L'interpellation est acceptée et discutée immédiatement.

Aux yeux de M. Monis, il y a dans cet incident une question politique.

En somme, M. Dupuy, au moment où la période électorale est presque ouverte, a donné son adhésion à l'une des nuances du parti républicain aux dépends de l'autre. C'est un acte de violence que le ministre commet là. Il porte atteinte aux droits du suffrage universel.

Le ministre n'a pas le droit d'agir ainsi, car, par cette conduite, il répudie toute une partie des populations françaises dont le mouvement en faveur de la République s'accentuait tous les

M. Monis termine en disant qu'il demande le vote de l'ordre du jour pur et simple, mais sous condition que ce vote soit considéré, non commo une marque de désiance, mais bien comme un avertissement au gouvernement.

Cette proposition soulève un débat à la fois très vif et confus.

Plusieurs sénateurs déclarent que l'ordre du

qu s partirent à la découverte.

Le jour commençait à poindre. On attendait d'un moment à l'autre le juge d'instruction du tribunal de Bergerac, afin de continuer l'enquête et de procéder aux interrogatoires. Environ sept houres du matin, les rues é aient pleines de monde. Naturel ement les conversations roulaient sur le crime. M. et Mme de Courrance étaient généralement aimés, quant à Gertrude, il n'était pas un s ul habitant de B aumont qui ne demandât de ses nouvelles. Chaque mère tremblait pour sa propre file à la pensée de la pauvre petite fille perdue.

Où était-el'e.

L'opinion commune était qu'on l'avait volée. Autrement son ab-ence prolongée n'eût pas été explicable. A supposer que l'induction de M. L.. fut exacte, c'est-à-dire que l'enfaut prise d'épouvante se sût sauvée au hasard à travers la nuit, il fallait admettre qu'on l'eut aperçue quelque

Ce matin-là, c'était précisément jour de marché à Beaumont, beaucoup de cultivateurs arrivaient dans leurs petites carioles, à tous ou adressait la même question :

- Avez-vous rencontré une enfant de huit ans, vêtue de telle et telle facon ?

Et tous faisaient aussitôt la même réponse négative.

L'émotion croissait.

(A suivre.)

jour ne doit pas être commenté ni prêter à aucune équivoque.

Cette théorie est contestée.

En réalité, c'est toute la politique du gouvernement qui est en jeu. Sera-t-elle radicale ou modérée, ou plutôt impartiale? Mais le Sénat qui, selon un mot célèbre, ne provoque pas de crises ministérielles, finit par suivre les conseils de M. Tolain qui demande au Sénat d'accepter l'ordre du jour pur et simple, sans que ce vote implique une sanction de faveur cu de défaveur.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par

451 voix contre 4.

# INFORMATIONS

# M. Carnot à Marly

Le président de la République, accompagné de Mme Carnot, ses fils et du colonel Dalstein, est parti jeudi soir de Paris pour se rendre à Marly.

# Les décorations du 14 juillet

Il est inexact que tous les ministres aient décidé d'ajourner les décorations du 14 juillet. La promotion du ministère de l'instruction publique ne sera pas retardée.

En ce qui concerne les palmes académiques, il est également certain que celles qui sont destinées au personnel enseignant seront données à la date ordinaire.

# Les Elections allemandes

LE NOUVEAU REICHSTAG

New-York, 29 juin.

Le New York Herald publie la dépêche sui-

Berlin, 28 juin.

D'après un pointage très minutieux, il y a, à l'heure qu'il est, 183 voix pour la loi et 195 con-

Le docteur Bockel affirme que sept antisémites voteront contre la loi. Toute la lutte se livre autour des dix-neuf députés polonais que le gouvernement essaie d'attirer de son côté, tandis que le centre fait des efforts dans le sens con-

Paris, 29 juin.

\*Sous ce titre : Fausse victoire, M. Auguste Vacquerie dit, dans le Rappel, au sujet des élections allemandes :

La victoire est pour les socialistes; ils n'auront qu'une cinquantaine de sièges, grâce au régime électoral qui laisse au gouvernement la délimitation des circonscriptions; ils n'en auront pas moins réuni deux millions de voix, ce qui est à peu près le chiffre total des voix obtenues par l'ensemble de tous les partis non socialistes.

Autre constatation qui ne doit pas être plus agréable à Guillaume : la Gasette de Francfort établit, d'après des chiffres officiels, qu'en Bavière les partisans de la loi militaire n'ont eu que 154,693 voix, tandis que ceux qui n'en veulent pas en ont eu 608,073. La proportion a été la même dans le Wurtemberg et dans le grandduché de Bade. L'Allemagne du Sud est de moins en moins charmée d'être sujette de celle dont elle a été l'égale.

# Le voyage du Czarewitch

Berlin, 28 juin.

Le czarewitch est arrivé à huit heures et demie.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

LE

Par Jules DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

# LA DEVINERESSE

XVIII

Williams les reconnut aussitôt.

C'était le colonel, Jenny Clarkson sa mrée et Maurice. Ce dernier, pris d'an funeste pressentiment, ne trouvant pas son père chez lui, avait eu l'idée d'aller le chercher là, dans cette maison qu'il connaissait, et où il était venu souvent tirer au pistolet avec lui. Les autres l'avaient suivi.

Williams s'était reculé instinctivement.

Maurice demanda dans un affolement indescriptible.

- Mon père ! où est mon père ?

Du geste, Williams lui désigna le duc étendu!

Le pauvre jeune homme poussa un cri, puis il se jeta sur le corps en sanglotant, il ne pouvait prononcer une parole. Les larmes le suffoquaient, l'étouffaient.

Du regard, Bois'aurier interrogeait Williams.

Il avait exprimé le désir de rendre visité à l'empereur Guillaume. L'empereur lui a fait transmettre ses regrets d'être retenu à Kiel.

Le czarewitch est reparti le soir à dix heures un quart, poursuivant son voyage sur Londres.

Berlin, 28 juin.

On est plus que surpris dans les cercles diplomatiques de la réponse transmise au ezarewitch qui avait exprimé le désir de voir l'empereur.

Personne n'est dupe du prétexte mis en avant par l'empereur qui se prétend retenu à Kiel. Guillaume, dans son humeur vagabond, s'est dérangé certes pour des motifs moins sérieux.

On voit en conséquence, dans cet incident, le refroidissement entre les deux cours qui prend sa source aussi bien dans la rupture du traité de commerce que dans la brouille qui sépare Guillaume de sa mère l'impératrice Frédérick et de sa grand'mère la reine Victoria.

On échange là-dessus de nombreux et même d'inquiétants commentaires.

# Les prétentions de Béhanzin

Lagos, 28 juin.

Voici le texte du message de Béhanzin à M. Carnot, dont il a été parlé:

« Deux fois victime de la trahison des Français, je veux que ce fait soit connu. Pour l'inté-rêt de mon pays, je désire mettre fin à la guerre sous des conditions justes pour le Dahomey. Je vous propose d'envoyer des chefs, munis de pleins pouvoirs, pour conclure une paix honorable, ayant foi en l'honneur et la justice de votre grand peuple ».

# Le traité de commerce franço-russe

Du Figaro:

Dans le monde diplomatique, on est vivement intéressé par la double nouvelle qui circule en ce moment : la conclusion d'un traité de commerce entre la Russie et la France et l'échec définitif de la chancellerie allemande, qui avait, elle aussi, essayé de se rapprocher de son puissant voisin de l'Est. On fait surtout ressortir avec quelle habileté la France a su, en faisant des concessions sur les pétroles, aboutir à la signature du traité, qui est, en définitive, tout à son avantage, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral.

L'heureuse issue de ces négociations donne, en effet, un éclatant démenti aux journaux officieux allemands, qui prétendaient voir certains symptômes de refroidissement entre les deux pays amis, et l'échec du gouvernement allemand souligne encore le succès que la diplomatie française vient de remporter en Russie.

# L'Inspection hygiénique

Des instructions sont envoyées aux préfets pour l'inspection prochaine des pharmacies, drogueries, épiceries, établissements d'eaux minérales tenus par des personnes non diplomées, et fabriques d'eaux gazeuses, notamment les fabriques d'eau de seltz, dont l'emploi est souvent l'objet de critiques médicales.

Les fabricants et dépositaires de pains d'épices, de dragées, de sirops et de certains produits alimentaires, dont la vente s'étend de plus en plus dans les épiceries, seront également soumis à l'inspection. Enfin il y aura lieu de visiter les vétérinaires brevetés ou les personnes se livrant au traitement des animaux domestiques et qui ont en leur possession des substances vénéneuses.

Celui-ci bégaya:

- Je suis arrivé trop tard ... Il s'est tué...

- Le malheureux I dit le colonel.

Et se bais ant, il chercha à donner des soins au duc et à consoler Maurice.

Jenny Clarkson, ou plutôt Louise Poitevin, car c'est ainsi que nous l'appellerons désormais, était allée à son fils.

Elle semblait lui demander comment il se trouvait là, ce qu'il y était venu faire.

- Je l'avais suivi... Je voulais implorer son pardon. Il est mort sans m'avoir entendu, sans m'avoir reconnu.

Maurice, que Boislaurier avait relevé, aperçut alors seulement Williams, resté jusque-là dans l'ombre pour lui, qui n'avait d'yeux que pour son

Il alla aussi ôt vers lui...

- Quel est cet bomme? s'écria-t-il ! Arrêtez-le c'est lui qui l'a assassiné.

Et il se précipita. Du geste, Williams l'écarta.

- Ne portez pas les mains sur moi, dit-il. Vous le regretteriez... Le mêrre sang coule dans nos veines à tous les deux... Cet homme était mon père comme il était le vôtre. A vous, il vous avait donné tous les honneurs, tous les triomphes et toutes les joies; à moi, toutes les douleurs, toutes les tristesses et toutes les humiliations, mais il fallait sans doute qu'il en fat ainsi, car pour avoir voulu me venger et me faire rendre justice, j'ai empoisonné, déshonoré, ensanglanté le reste de mes jours.

Maurice écoutait, interdit, comprenant à

## Au Siam

Londres, 29 juin.

Le Times publie une dépêche de son correspondant de Bangkok, annonçant l'arrivée de la canonnière française le Lutin devant la ville.

Des dispositions auraient été prises à bord en vue d'une action éventuelle.

Les siamois prendraient de grandes mesures de défense sur la côte.

Ils auraient coulé trois vaisseaux à l'embouchure de la rivière, pour en réduire autant que possible l'entrée.

Le même journal dit que l'amiral français est attendu devant Bangkok.

# Incendie d'un château

A Montauban, un incendie vient de détruire complètement le château de Bongrat appartenant à M. de St-Priest, ancien gouverneur de la principauté de Monaco, en ce moment à Paris avec sa famille.

Ce sinistre est dû à la malveillance.

# Les adjudants-élèves d'administration

Sous ce titre, on lit dans la France militaire :

On sait que la situation des adjudants-élèves d'administration est toute particulière. A l'école d'administration de Vincennes, ils sont élèves stagiaires, et leur situation est la même que celle des sous-officiers élèves des autres écoles. Mais, tandis que ceux-ci obtiennent le grade de sous-lieutenant à la fin de leur année scolaire, les élèves de l'école d'administration sont nommés seulement adjudants-élèves, et il n'acquièrent le grade d'officier d'administration adjoint de 2º classe (correspondant au grade de sous-lieutenant) qu'après une période de quatre ou cinq

Pour faire cesser cette injustice, l'honorable M. Gotteron, député de la Haute-Vienne, avait soumis à la commission de l'armée un amendement ainsi concu:

A titre transitoire, seront nommés en sus du nombre indiqué des officiers d'administration adjoints de 2º classe, tous les adjudants élèves d'administration ayant en cette qualité plus d'un an

Le ministre admit le principe de cette disposition: mais, en fait, il fit valoir, par l'intermédiaire du général Renouard, que la durée d'un an de service était, dans l'état présent, insuffisante, et il admit que tous les adjudants-élèves ayant plus de deux ans de service seraient promus au grade d'officier d'administration adjoint de 2º

Cette transaction était consentie il y a quelques semaines déjà et les adjudants élèves ne voyaient rien venir. Nous sommes allés demander des renseignements au ministère et l'on nous a répondu:

- Ces nominations comportent des dépenses nouvelles. Il faut que la commission du budget nous accorde un crédit spécial à cet effet.

L'honorable M. Gotteron, qui a pris cette affaire en main, a alors insisté auprès de M. le général Renouard d'une part et auprès de M. Cochery, rapporteur du budget de la guerre, de l'autre, et il vient d'obtenir satisfaction.

Le rapport de M. Cochery, qui a été distribué samedi, contient, en effet, ce passage :

Les officiers d'administration se recrutent par l'Ecole d'administration dont les élèves, après avoir subi une année de cours, sont nommés ad-

- C'est la première fois, poursuivit le garcon de cercle, que nous nous trouvons en présence l'un de l'autre, bien que nous soyons frères. Ce sera sans doute la dernière, mais je ne veux pas toutefoisque vous conserviez un trop mauvais souvenir de moi... Continuez à briller. Moi je vais rentrer dans l'ombre d'où je n'aurais jamais dû

Et il voulut se frayer un passage.

Maurice se mit devant lui.

- Arrêtez, dit-il, je ne veux pas que vous particz ainsi, je connais votre histoire. Je sais que mon père a été injuste et cruel envers vous. Il se tourna vers Louise, qui se tenait à l'écart,

frémissante, interdite.

- ... Envers elle, il l'a terriblement expié... S'il vivait encore, il s rait le premier à s'incliner devant vous, à vous demander pardon. Et moi qui n'ai rien à me repocher à votre égard, je suis sûr que je réponds à sa dernière pensée en vous disant en son nom:

- Pardonnez-moi.

Et le jeune homme tendit les mains à Wiliams et à Louise, qui se précipitèrent dans ses bras.

Le colonel, ému, se détourna.

Il sentait une larme gonfler sous ses cils. Il ne put s'empêcher de tendre la main à Maurice en répétant à plusieurs reprises.

- Brave cour ! Brave cour !

A ce moment même, ils eurent tous une grande Le duc avait dressé la tête, les regardait.

Il fit un geste et ses lèvres murmurèrent. - Je suis pardonné, je meurs heureux.

Louise, Williams, Maurice tombérent à ses

judants-élèves d'administration. Au bout de deux ans, ils devraient être promus officiers d'administration adjoints de 2º classe.

Or, l'administration de la guerre a eu le grand tort, depuis quelques années, alors qu'on réduisait le nombre des emplois d'officier d'administration, d'admettre à l'E:ole de Vincennes un nombre de jeunes gens dépassant de beaucoup les extinctions annuelles ; aujourd'hui, on se décide à nous faire part de la situation et à reconnaître la faute commise, et on nous demande le moyen de liquider une situation qui ne saurait se prolonger.

L'Etat, sans être rigoureusement engagé à donner aux élèves de l'Ecole de Vincennes la situation d'officier au bout de deux ans, y est cependant moralement tenu; or, il y aura à la fin de cette année, 85 adjudants-élèves attendant depuis plus de deux ans.

Il est indispensable, en vue de maintenir le bon recrutement de l'Ecole de Vincennes et de ne pas décourager un personnel dont le zèle et les aptitudes peuvent avoir une si grande influence sur la gestion économique du budget de la guerre, de donner aux adjudants-élèves d'administration l'avancement dans les conditions réglementaires qu'ils attendent depuis longtemps.

C'est ce que nous demande le gouvernement en réclamant un crédit de 48,000 francs correspondant à un supplément de dépenses de 570 fr. pour 85 adjudants-élèves.

Sans doute, on ne pourra le faire qu'en nommant provisoirement hors cadres les jeunes gens devant bénéficier de cette promotion. Mais il ne devra en résulter aucune augmentation comme nombre dans les services administratifs. Ils conserveront leurs attributions actuelles, et ne seront pas remplacés comme sous-officiers.

- Je suis très heureux de ce résultat, nous dit M. Gotteron. L'Etat est moralement tenu de donner la situation d'officier aux élèves de l'Ecole d'administration, car, en 1889, la Chambre avait voté une proposition de loi dans ce sens ; cette proposition est devenue caduque par suite de l'expiration des pouvoirs de la législature et n'a pu être adopté par le Sénat. Mais elle méritait d'être reprise sous une forme ou sous une autre, et c'est ce que j'ai fait. Je sais que les nouveaux officiers d'administration seront nommés provisoirement hors cadres. Peu importe : le grade leur sera toujours conféré et c'est ce que je de-

Nous avons vivement félicité M. Gotteron de son succès et nous l'avons remercié au nom de nos camarades de l'administration.

# Le choléra

Foix, 28 juin.

L'état sanitaire semble s'aggraver au village de Larcat, où cinq ou six cas de diarrhée cholériforme sont constatés quotidiennement. Un décès nouveau est survenu récemment.

Carcassonne, 28 juin.

Une épidémie que les médecins attribuent à la mauvaise qualité des eaux, a éclaté dans la commune de Luc-sur-Aude, qui compte 190 habi-

A cette heure, il y a douze décès et plus de la moitié de la population quitte la commune. Actuellement, une quinzaine de malades sont

en traitement. Toulon, 28 juin. Il y a eu hier deux décès cholériques : un hom-

Il sit un geste comme pour les bénir tous, puis il retomba en arrière. Il était mort...

Prês de deux ans se sont écoulés. Nous sommes en avril, quelques jours après

\*

Il fait une matinée de printemps superbe. La rue Royale miroite sous les rayons clairs du

soleil. Autour de la Madeleine dont les vastes gradins sont tendus de haut en bas de tapis rouges à grandes fleurs, une centaine d'équipages, dont les chevaux frémissants piétinent en faisant sonner leurs

gonrmettes d'argent, sont alignés. Des curieux encombrent la place, les rues voi-

Il se fait dans l'église un mariage, un grand mariage.

Le jeune duc de Morlac, soiti de Saint-Cyr à la fin de l'année avec le grade de sous-lieutenant, épouse la fille du colonel Boislaurier, une union d'amour, une de ces unions idéales qu'on voit de plus en plus rarement, où le mari et la femme, jeunes tous les deax, beaux tous les deux n'ont depuis longtempsqu'une même pensée, qu'une mê me âme, qu'un même regard où on lit le bonheur infini, surhumain quiles remplit tout entiers.

(A suivre).

me de trente-quatre ans et une f mme de vingt- |

Il y a eu aujourd'hui deux cas cholériques nouveaux à l'hôpital Saint-Mandrier et cinq cas

On a constaté deux cas à Hyères.

· Cette, 28 jnin.

Il y a eu aujourd'hui en ville deux cas cholériques, aucun au lazaret.

# Le Comptoir Lyon-Alemand

Paris, 29 juin.

Le comptoir Lyon-Alemand, société anonyme au capital de 12 millions, dont le siège est 13, rue Montmorency, a suspendu ses paiements ce matin. Cette liquidation est due aux pertes résultant d'un vol important à l'usine d'affinage, à l'insolvabilité de nombre de débiteurs, à la baisse continue du métal argent et aux retraits des dépôts faits depuis trois semaines environ, à la suite de la dernière assemblée générale.

C'est M. Pinet, nous a-t-on assuré, qui sera désigné par le président du tribunal de commerce pour examiner la situation de la Société.

# CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS Séance du 30 Juin 1893

Nomination des Rosières

M. le Maire communique au Conseil les pièces fournies par les six postulantes.

Ont obtenu la majorité au premier tour : Mlle Liauzu Anne, de Cahors, orpheline de père et de mère; Mlle Barthes Victorine, de Cahors, orpheline de père.

Le Conseil renvoie au service vicinal, pour complément d'enquête, le projet de classement des chemins ruraux d'Arbouys et de Mouret.

Sur la proposition de M. Séguy, le Conseil ajourne son vote au sujet du classement du chemin des Courpous, qui donne lieu, dit-il, à un procès entre M. Henras et la commune de Labas-

Le Conseil donne son approbation à un projet d'arrangement intervenu entre M. Leygue, ancien fermier des droits de place et la ville, qui accorde 200 fr. et les frais exposés à ce jour par M. Leygue, à titre de réparation pour le préjudice qu'il aurait subi pendant son fermage.

Le Conseil renvoie à l'étude de la commission des finances un mémoire de réclamations diverses, s'élevant à la somme de 20,500 fr., présenté par M. Lavergne, le fermier actuel

Le Conseil autorise M. le Maire à intervenir dans l'intérêt de la ville, dans le procès intenté à M. Izarn par M. Dupuy, au sujet de la restauration récente d'un chalet sur une terrasse du bou-

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec l'administration des contributions indirectes pour l'entrée des vendanges sur les bases de l'abonnement de 6,000 fr. par an, comme les années pré-

Le Conseil accorde une remise de 2 mois de classe, s'élevant à la somme de 27 fr., en faveur de Mlle Bouzerand.

M. le Maire est autorisé à traiter de gré à gré pour la cession des parcelles de terrains qui restent à vendre dans la rue Rousseau, mais à la condition que les acquéreurs s'engagent à construire sur l'alignement.

Une proposition de M. Combelles et de quelques-uns de ses collègues, au sujet de la suppression des foires de quinzaine et de la réorganisation des autres foires, est renvoyée à une commission spéciale composée de MM. Combelles, Soulié, Ganiayré, Cayla, Lacroix, Pezet et Miquel.

Le Conseil donne un avis favorable pour l'acceptation d'un legs fait à l'hospice qur Mme Thérèse Talou.

Une demande de subvention présentée par la Société naissante l'Aviron Cadurcien, est renvoyée à la commission des finances.

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. le Préfet et d'un rapport de M. l'Inspecteur général des contributions indirectes, demandant très énergiquement la suppression du poste de préposé en chef des octrois, occupé par

M. Pillat. M. le Maire communique au conseil une lettre de M. l'Inspecteur d'académie exposant un projet de complément d'organisation des écoles publiques de la ville et des écoles de hameau. Cette importante question est renvoyée aux deux commissions.

M. Daymard conclut:

1º Au sujet de la proposition de M. Combelles relative à la transformation de la halle en marché couvert, le rapporteur conclut au maintien de la halle au grains et à l'étude d'un projet d'abri économique pour les deux marchés aux provisions alimentaires.

2º Au sujet du Lycée Gambetta, le rapporteur conclut à l'approbation du projet de restauration

partielle du Lycée, dont la dépense s'élève à 386,000 fr., au vote d'un emprunt de pareille somme amortissable en 30 années et à la demande de subvention de l'Etat dans la proportion de

M. Périès conclut à la remise d'une somme de 45 fr. en faveur de M. Costes, pour frais de pension de sa fille au collège, qui a dû cesser de suivre les cours pour cause de maladie.

Le même rapporteur conclut à l'adoption de la demande d'indemnité de logement présentée par les institutrices adjointes de l'école de la rue

# Caisse d'épargne

Le comité des directeurs de la caisse d'épargne s'est réuni mercredi soir, à 8 heures, pour prendre connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier le fonctionnement de la caisse et de rechercher s'il était utile de maintenir le contrôleur.

Le rapport conclut à la nécessité d'un contrôleur; à l'ouverture de la caisse tous les jours de la semaine, sauf le jeudi et le vendredi; toutefois une exception est faite pour les jours de foire. Le rapport détermine ensuite les fonctions du contrôleur.

Il est accepté à l'unanimité.

Le président communique au comité une proposition de M. Combes, caissier de la caisse d'épargne, offrant de devenir le contrôleur si le comité le juge à propos.

Cette proposition mise aux voix, a été acceptée à l'unanimité

Exceptionnellement, les appointements du contrôleur sont portés à 1,800 fr. par an, plus le

Le cautionnement sera de 10,000 fr. au lieu de

L'emploi de caissier devenant vacant par suite de la proposition ci-dessus, le comité des directeurs décide que, par la voie des journaux, on fera appel aux candidats à l'emploi de caissier à la caisse d'épargne de Cahors.

Le cautionnement est fixé au taux réglementaire en argent (minimum 20,000 fr). Les appointements seront en débutant de 2,000 fr., plus le logement. Les appointements pourront être augmentés par fraction de 100 fr. jusqu'à 2,500 fr.

La limite d'âge est fixée de 25 à 50 ans, et très probablement les candidats seront soumis à un examen ou à un concours.

# Conférences agricoles

M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique et gratuite dans une salle de la mairie :

A Vayrac, le dimanche 2 juillet à 2 heures du

A Souillac, le mardi 4 juillet à 5 heures du

# Chemins de fer

M. le préfet vient de recevoir la lettre suivante de M. le Ministre des travaux publics : Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé copie d'une délibération par laquelle le conseil général de votre département renouvelle le vœu que la ligne de Lamagdeleine à Figeac soit construite sans retard, ainsi que l'embranchement de Gourdon compris entre Carsac et Gourdon.

Eu vous accusant réception de cette communication, je vous prie, Monsieur le Pr fet, de vouloir faire connaître au conseil général que les travaux dont il s'agit sont compris au nombre des lignes que le gouvernement propose aux Chambres d'entreprendre en 1894. Recevez, etc.

Pour le Ministre et par autorisation, Le Directeur des chemins de fer, METZER.

# Le prix de la viande

M. Jean DARASSE, boucher, rue Fénelon, donne la viande aux prix ci-dessous :

Bœuf. — 1re catégorie, 1 fr. 30; 2°, 1 fr.; 3° 0 fr. 70 le kilog.

Veau. — 1<sup>re</sup> catégorie 1 fr. 50 ; 2º 1 fr. 3º 0 fr. 70 le kilog.

Mouton. - 1re catégorie 1 fr. 50; 2º 1 fr.; 3º 0 fr. 70 le kilogramme. Beefsteak 1 fr. 80 le kilo.

# La viande de la troupe

Ces jours derniers a eu lieu à la caserne Bestière l'adjudication de la viande de boucherie pour la consommation du 7º de ligne.

L'adjudicataire a consenti les prix suivants: Bouf ou vache, 0 fr. 97. Veau et mouton 1 fr. 25 le kilog.

# Les prévoyants de l'Avenir

Nous recevons la lettre suivante: Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal l'avis suivant :

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR Sociétaires Au 31 mai 1893. 9.800.941 fr. 02 168,728. Au 30 juin 1893. 169,399. 9.913.620 fr. 37 Pour les adhésions et renseignements prière de

MM. Parazines, capitaine en retraite.

Alazard, tapissier, boulevard Gambetta. Bénézet, négociant, rue de l'Hôtel de Ville. Veuillez agréer, etc.

Président de la 408e section des Prévoyants de l'Avenir.

# Toulouse

Le ministre interdit la mise en marche du train de plaisir du 1er juillet pour Barcelonne. La gare remboursera le montant des billets déli-

# Chemin de fer d'Orléans

Fête nationale du 14 juillet 1893. - A l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet 1893, la compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets aller et retour à prix réduits prévus par son tarif spécial G. V. nº 2:

1º Les billets délivrés à toutes les gares du rėseau pour Paris, du vendredi 7 juillet inclus au dimanche 16 juillet inclus, seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains partant de Paris le lundi 17 juillet;

2º Les billets délivrés du jeudi 13 juillet au dimanche 16 juillet, ces deux jours inclus de Paris pour toutes les gares du réseau entre elles, dans les limites fixées par ledit tarif, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 17 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

# Tribunal correctionnel de Cahors

La femme Marie Galy, agée de 19 ans, marchande ambulante, sans domicile fixe, est inculpée d'avoir, le jour de la foire de Montcabrier. le 14 juin dernier, soustrait à une femme son porte-monnaie contenant 6 fr. 40 et condamnée pour ce fait à un mois d'emprisonnement.

Cammas Joseph, agé de 59 ans, ex-porteur de contraintes et Françoise Couderc, épouse David, âgée de 22 ans, concubine de Cammas, domiciliés tous les deux à Cahors, accusés d'autragespublics à la pudeur, sont condamnés, Cammas à 3 mois de prison, et la femme David à 5 mois de la même peine.

Le nommé Auguste Mauriol, àgé de 15 ans, cultivateur à Moncléra, comparaît devant la justice pour avoir gardé et fait paître des bestiaux

lui appartenant dans le pré d'un voisin. Mauriol est condamné à 10 fr. d'amende et son père est déclaré civilement responsable.

Un cordonnier d'Aujols, nommé Augustin Boyé. âgé de 31 ans, a porté des coups et fait des blessures à un jeune homme nommé Fourès. Le tribunal le condamne à 25 fr. d'amende.

Le nommé Barthes François, âgé de 60 ans, cultivateur à Flaujac, est inculpé de vol de bois, et est condamné à 2 fr. d'amende.

Le sieur Pierre Loulmet, âgé de 55 ans, cultivateur à Bouziès, a fait paître son troupeau sur le talus de la ligne de Capdenac. Cette contravention à la police des chemins de fer lui vaut une amende de 5 fr.

Un propriétaire d'Arcambal, agé de 51 ans. du nom d'Antoine Andrieu, comparaît devant le tribunal sous l'inculpation de vol de roues et de divers autres objets au préjudice de M. Pérod. Convaincu de ces vols, Andrieu est condamné à 2 mois de prison.

Le tribunal inflige ensuite des amendes de 50 fr. à deux braconniers, une amende de 5 et une de 15 fr. à deux pêcheurs en fraude.

# Récompenses

M. Bergen, Achille, de Cahors, vient d'obtenir une médaille d'argent de 2º classe, pour avoir sauvé un vieillard en danger de se noyer.

M. Servant, de Castelfranc, a obtenu une mention honorable pour avoir arrêté un cheval emporté. ..

## Nos Compatriotes

M. Carvalho vient de rengager pour deux ans, à de brillantes conditions, M. Mouliérat, l'excellent ténor qui a chanté cette année avec tant de suceès Werther, à l'Opéra-Comique.

### Conférence ouvrière

Une conférence sur les Associations coopératives et la Socialisation des instruments de production, aura lieu demain dimanche, 2 juillet, à 2 heures, à la Bourse du Travail.

Entrées: 10 centimes; gratuites pour les da-

# ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 24 juin au 1er juillet 1893

Naissances

Lacaze Marie, rue du Château, 26. Calmijane-Course Marie, rue de la Liberté, 9 Périé Casimir, rue St-Bar hélemy, 10.

Mariages

Maury Louis, boulanger, et Contou Marie cuisinière. Déces

Iches Jeanne, 79 ans, célibataire, Imp. St-Urcisse. Courthiade Jean, 71 ans, rue St-James, 6. Rercegol Pierre, 43 ans, (Hospice). Duplaquet Edouard, 73 ans, rue St-Claire. Ginibre Marguerite, 76 ans, rue Besombes, 6. Tardieu Simon, relieur, 25 ans, rue St-Georges, 9. Roussilhes Henri, vicaire à la Cathédrale, 28 an-, à la chaussée de Larroque.

La croix blanche! avec les initiales H. et C. sur fond rouge, portant le timbre du gouvernement français, constituent l'étiquette des Pilules Suisses. La boîte de 50 pilules: 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

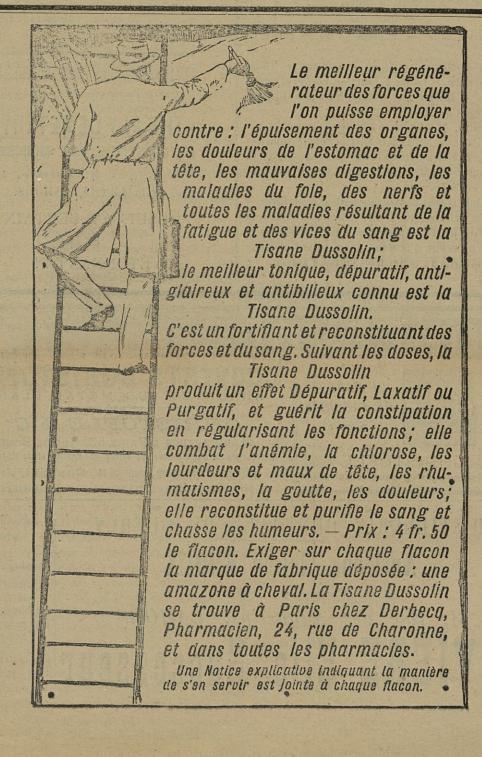
# HERNIES

Guérison radicale par le Bandage électro-médical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, nº 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE fera lui-même l'application de ses appareils à Cahors, le lundi 3 juillet, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, Hôtel des Ambassadeurs;

Montauban, les mardi 4, et mercredi 5, Hôtel du Midi (près la Cathédrale).

M. Marie revient deux fois par an.

Nos bandages électriques seuls guérissent. 22 ans de merveilleux succès Les bandages des Docteurs MARIE défient toute concurrence pour leur efficacité.



# CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

# Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre tonte l'année des Billets d'excorsion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères de Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2º itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsen. Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. 3º itipéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1re classe 163 fr. 50 - 2e classe 122 fr. 50.

— Dorée de validité : 30 jours. La dorée de ces différents billets pent être prolongée d'une, deux on trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %, du prix du

Il est délivré de tonte gare des compagnies d Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéralres pour s'en écarter.

AVIS. - Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

# EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1er lunéraire

1re classe 86 fr. - 2e classe 63 fr. - Durée 30

Paris - Orléans - Blois - Amboise - Tonrs - Chenonceaux, et retour à Tours - Loches, et retour à Tours - Langeais - Saumur - Angers - Nantes - Saint-Nazaire - Le Croisic - Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendome, ou par Angers, vid Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. - Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant raiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2º Itineraire

1re classe 54 fr. - 2º classe 44 fr. - Durée 15 jours.

Paris - Orléans - Blois - Amboise - Tours Chenonceaux, et retour à Tours - Loches et retour à Tours - Langeais, et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarifs spécial G. V. nº 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivres toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

# CHIRURGIEN DENTISTE A BRINE

Se rendra à Cahors, le 1er et le 3e samed de chaque mois

Hôtel de l'Europe

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODERĖS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. - M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. - Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

# Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis. Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

La Société « le Petit Lyonnais » ayant été dissoute par autorité de justice, les porteurs de parts ont intérêt à se faire représenter aux opératians de la liquidation.

Les intéressés peuvent s'adresser à M. de Rebel, avocat à Paris, rue Taitbout, nº 58, qui représente déjà un groupe important.

DEBARRASSEZ-VOUS DES MOUCHES!! EN FAISANT USAGE DU

# "THE FLY CEMETERY" LE CIMETIÈRE DES MOUCHES

Dépôt chez M. Larrive, 16, rue de la Liberté, CAHORS.

RÉSULTAT CERTAIN ET

ÉTONNANT!!

# FER D'ORLÉANS CHEMIN DE

SERVICE D'ÉTÉ (1er Juillet 1893)

# De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS			DIRECT	OMNIBUS
	1e, 2e, 3e classes	1e, 2-, 3e classes	ire classe.	1e, 2e, 3e classes	
PARIS départ.	3h. 10s.	9h. mat	7h. 50s.	11 soir.	一生设置
BRIVE (arrivée.	6 40 5	6 20.5	5 7 ii 5 14 ii	midi 32	
(depart.	6 50 1	6 46%		1 10-5	7h. 5 soir
SOUILLAC arrivée.	7 48	7 27	5 55	2 8	8 3
(depart.	7 53	7 30	5 58	2 14	8 11
CAZOULÈS arrivée.	8 »	-		2 21	8 18
( depart.	8 2	-	-	2 22	8 21 8 34
Lamothe-Fénelon	8 15		-	2 35 2 45	The state of the s
Nozac	8 25	-	- 00	ESTABLE THE PROPERTY OF	
GOURDON	8 39	8 »	6 26	3 %	8 58 9 8
Saint-Clair	8 49 9 1	A DESCRIPTION	THE REAL PROPERTY.	3 22	9 20
Dégagnac	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		SECTION SECTION	3 33	9 31
Thédirac-Peyrilles Saint-Denis-Catus	9 23			3 45	9 43
	9 32			3 54	9 52
Espère (arrivée.	9 43	8 41	7 7	4 5	10 3 soir
CAHORS arrivee. départ.	9 58	8 47	7 12	4 20	7 30 =
Sept-Ponts	10 8		12	4 31	100
Cieurac	10 22			4 47	1 613 6
Lalbenque	10 29			4 56	118 9
Caussade	11 2	9 31	7 54	5 31	8 45
( appiyAa	11 37	9 58	8 20	6 11	9 28
MONTAUBAN. départ.	11h.49[midi 2	10 23	8 26	6 25	-
TOULOUSE arrivée.	midi 39 1 h 32*	11 10s.	9 14 8	7 55 5	-
			100 ACT 100 AC		

# De Toulouse à Paris

	16	16 1140		1126	1136	40	
	EXPRESS   1re classe.	OMNIBUS	EXPRESS 1e, 2e, 3e classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	
TOULOUSE départ.	2h. 25 =	_	5h. 50.5	_	9h. 25.5	6h. mat	
Lanning	3 14	_	7 10%	_	10 40	7 15	
MONTAUBAN. départ.	3 24	4 15.5	7 30		10 50	7 30 7	
Caussade	3 49	4 56%	7 58	_	11 31	8 11	
Lalbenque	-	5 38			midi 13	8 54	
Cieurac	-	5 46	_	_	midi 21 =	9 .2	
Sept-Ponts	_	5 58	-	-	midi 33 g	9 14	
CAHORS arrivée.	4 32	6 6	8 46	_	midi 41	9 22	
départ.	4 38	6 30	8 54	6 5.5	_	9 30	
Espère	-	6 45	-	6 20 1	_	9 44	
Saint-Denis-Catus	-	6 59	-	6 33	-	9 57	
Thédirac-Peyrilles	-	7 14	-	6 48.	-	10 11	
Dégagnac	-	7 23	-	6 57	-	10 20	
Saint-Clair	_	7 33	-	7 6	-	10 29	
GOURDON	5 23	7 49	9 42	7 . 23	-	10 43	
Nozac	-	7 58	_	7 32	-	10 52	
Lamothe-Fénélon	The second secon	8 7	-	7 42	-	11 1	
CAZOULÈS arrivée.	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER.	8 16	_	7 52	-	11 10	
( depart.		8 18		7 54	-	11 12	
SOUILLAC arrivée.		8 25	10 6	8 2	100	11 19	
( depart.		8 31	10 9	8 9	E GOOD TOOK	11 25	
BRIVE arrivée.	The state of the s	9 37s.	10 53	9 17m.	100 - 100	midi 27	
( depart.	7 >	-	11 3	-	1	midi 55	
PARIS arrivée.	4 37 2	-	10 21m	-	-	11 385	

# De CAHORS à LIBOS

	On	nibus	. Po	ste.	Om	nibus	
CAHORS D.I	64	40 ∃	12h	50 %	1 6h	13 %	
Mercuès	6	54 =	1	47	6	275	
Arrêt Douelle	6	58 =	744	» ·	6	31	
Parnac	7	5	1	15	6	38	
Luzech	7	11	1	22	6	45	
Castelfranc	7	24	1	35	6	57	
Arri Prayssac	7	27	100	))	7	))	
Puy-l'Eveque	7	36	1	46	7	8	
Duravel	7	43	1	54	7	15	
Soturac-Touzac	7	51	2	3	7	23	
Fumel	8	>>	2	13	7	32	
LIBOS, -A.	8	6	2	19	7	38	
BORDEAUX	3	51 %	8	11 m	4	43	
DADIG A.	11	905	A	97	10	913	

# De CAHORS à CAPDENAC

	Om	nibus.	Om	nibus.	Omnibue		
CAHORS D.	1 7h		1 h	29 %	5h	23 %	
Cabessut, halte	7	51 =	1	38 =	5	32 7	
Arcambal	8	4=	1	49	5	42	
Vers	8	12	1	58	5	50	
Saint-Géry	8	20	2	6	5	57	
Conduché	8	32	2	19	6	9	
St-Cirq, halte.		38	2	26	6	15	
St-Martin-Lab.		48	22223	36	6	24	
Calvignac, hal.	8	55	2	44	6	31	
Cajarc	9	8	2	57	6	44	
Montbrun, hal.	9	18	3	8	6	54	
Toirac	9	27	3	18	7	3	
Lamadeleine	9	40	3	31	7	15	
CAPDENAC. A.	9	52	3	44	7	27	

# De LIBOS à CAHORS

	P	oste.	Omn	ibus.	Omr	ibus
PARIS D.	7	60s.	11h	soir	7h	38 ₽
BORDEAUX	"	»	6	10	3	34 0
LIBOS D.	8	29 ∃	3	30	9	10 =
Fumel	8	33 2	3	37	9	16
Soturac-Touzac	8	45 =	3	49	9	26
Duravel	8	52	3	58	9	33
Puy-l'Evêque	8	59	4	7	9	40
Arri Prayssac	9	6	1000	))	9	47
Gastelfranc	9	11	4	23	9	53
Luzech	9	22	4	36	10	3
Parnac	9	31	4	46	10	11
Arrêt Douelle	9	36	100	))	10	16
Mercuès	9	41	4	57	10	21
CAHODE A	0	20		1.0	110	0=

# De CAPDENAC à CAHORS

	Om	nibus	Om	nibus.	Om	nibus	
CAPDENAC. D.	17	473	1114	108	Sh	23 %	
Lamadeleine	7	59 =	111	22 2	5	355	
Toirac	8	10 5	11	34	5	46	
Montbrun, hal.	8	18	11	43	5	54	
Cajarc	8	30	11	55	6	5	
Calvignac, hal.	8	40	12	60	6	15	
St-Martin-Lab.	8	49	12	14 =	6	25	
St-Cirq, halte.	8	57	12	23	6	33	
Conduché	9	3	12	30	6	39	
Saint-Géry	9	18	12	45	6	53	
Vers	9	23	12	51	6	58	
Arcambal	9	31	1	00	7	6	
Cabessut, halte.	9	41	1	11	7	16	
CAHODE A	0	40	1	10	177	24	



LA MARQUE DE FABRIQUE

CHRISTOFLE en toutes Seules garanties pour l'Acheteur

# CHRI ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

CHRISTOFLE & Cie

MANUFACTURE A PARIS, 56, RUE DE BONDY Représentants dans toutes les villes de France et de l'Etranger Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils horl.-bijoutiers. — Envoi franco du catalogue illustré

DEUX GRANDS PRIX

à l'Exposition Universelle 1889

# ON DEMANDE DES AGENTS D'AS-SURANCES POUR IA

DES AGENTS D'AS-Grêle et l'Incendie. - S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

# AVIS

M. J. Malinowski, ancien, professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V° Montcoutié. PRIX MODÉRÉS

# DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

# Ancienne Maison EDOUX

Fondée en 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

# BIVIERE ELIC, SUCCESSUIT La caisse de 21 boutellies... 6 00 S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire. M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE de

Saint-Julien de Jordanne (Cantal) Médaille obtenue à l'Exposition

Industrielle du Cantal La bouteille (verre non compris). Of 30 La caisse de 21 bouteilles... 6 00



APLUS DE CHEVAUX COURONNES!!!





Le propriétaire-gérant : LAYTOU.